

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7535 SÉANCE DU 12 août 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial (absent)
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA NATION HURONNE-WENDAT AU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**

Attendu que l'autodétermination effective de la Nation huronne-wendat (NHW) découle notamment de ses droits inhérents, de ses droits constitutionnels et de ses droits issus de traités;

Attendu que le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) fait partie de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL);

Attendu que le CEPN contribue à la pleine prise en charge de l'éducation par ses 22 communautés membres et à l'exercice de leur compétence inhérente par le biais notamment de l'entente régionale en matière d'éducation;

Attendu que la NHW fait partie des communautés membres du CEPN et est signataire de l'entente régionale quinquennale en matière d'éducation;

Attendu que le CEPN requiert une résolution officielle du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) désignant un représentant pour la NHW;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7535 SÉANCE DU 12 août 2024

**REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA NATION HURONNE-WENDAT AU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**

Attendu que M. Richard Dussault a dûment été nommé par voie de la résolution # 6702, *Désignation d'un représentant officiel de la Nation huronne-wendat au Conseil en éducation des Premières Nations*, adoptée lors de l'assemblée régulière du 13 juin 2016, pour siéger à titre de représentant officiel de la NHW au CEPN;

Attendu que Mme Isabelle Therrien et/ou Mme Josée Dion ont dûment été nommées par voie de la résolution #6970, *Désignation d'un deuxième représentant officiel de la Nation huronne-wendat au Conseil en éducation des Premières Nations*, adoptée lors de l'assemblée régulière du 13 juin 2016 et amendée lors de l'assemblée régulière du 25 mars 2019, pour siéger à titre de deuxièmes représentantes officielles de la NHW au CEPN et remplaçantes de M. Richard Dussault;

Attendu que la réussite éducative et la fierté culturelle des élèves sont au cœur de la mission du CEPN et de la direction Onyawenda' Patrimoine, éducation et développement de la main-d'œuvre;

Attendu que Mme Josée Dion, directrice Onyawenda' Patrimoine, éducation et développement de la main-d'œuvre, possède une expérience professionnelle pertinente;

Attendu que le CNHW souhaite que Mme Josée Dion soit la seule représentante de la NHW au CEPN.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **De nommer** Mme Josée Dion à titre de représentante officielle de la Nation huronne-wendat au Conseil de l'éducation des Premières Nations;
- **D'abroger** les résolutions #6702 et #6970.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND